

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 AVRIL 2026 A 20H30

Présents : ROL Sébastien, TEISSEDRE Murielle, DELOR Francis, BLANC Françoise, ALIBERT Lucien, BERAL ALAIN, LAURENS Sébastien, MASSA Sébastien, BRUNEL Cédric, AMALRIC Anaïs, DELHOUSTAL Flora, MEJEAN-RUIZ Anaïs, DUGARD Marine.

Représenté : PASQUIER Brice représenté par AMALRIC Anaïs.

Excusé : ROUSSET Christelle.

DELIBERATIONS

1) Approbation du compte rendu du conseil du 21 mars 2026

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer afin d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2026, tel qu'il a été transmis aux élus.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte rendu du conseil du 21 mars 2026.

2) CFU - Budget principal

Monsieur le Maire rappelle que les Comptes Financiers Uniques (CFU) de la commune n'ont pas pu être approuvés avant les élections, en raison d'un dysfonctionnement informatique national affectant les services du Trésor public.

Il invite en conséquence le Conseil municipal à délibérer afin d'approuver ce document, qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025.

Monsieur le Maire présente le CFU du budget principal ainsi que les résultats de l'exercice 2025, tels que présentés dans le tableau ci-dessous, et invite l'assemblée à délibérer pour son approbation.

	Fonctionnement		Investissement	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération exercice 2025	574 085.35	813 930.94	1 189 839.89	859 840.78
Résultat de l'exercice de 2025		239 845.59	329 999.11	
Résultats reportés de 2024		500 313.78	164 113.00	
Résultat de clôture de 2025		740 159.37	494 112.11	
Restes à réaliser			121 124.54	368 099.29
Résultat définitif		740 159.37	247 137.36	

Monsieur le Maire se retire pour le vote.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal valide le CFU tel que résumé ci-dessus.

3) CFU - Budget eau

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique (CFU) relatif au budget eau pour l'exercice 2025 et invite l'assemblée à délibérer pour son approbation.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération exercice 2025	71 327.19	103 695.07	74 425.12	188 345.21
Résultat de l'exercice de 2025		32 367.88		113 920.09
Résultats reportés de 2024		19 822.48	195 317.61	
Résultat de clôture de 2025		52 190.36	81 397.52	
Restes à réaliser			21 287.80	144 033.00
Résultat définitif		52 190.36		41 347.68

Monsieur le Maire se retire pour le vote.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal valide le CFU du budget eau tel que résumé ci-dessus.

4) CFU - Budget multiservices

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique (CFU) relatif au budget multiservices pour l'exercice 2025 et invite l'assemblée à délibérer pour son approbation.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération exercice 2025	35 771.49	39 260.58	31 559.49	31 980.00
Résultat de l'exercice de 2025		3 489.09		420.51
Résultats reportés de 2024		263.90		4 256.41
Résultat de clôture de 2025		3 752.99		4 676.92
Restes à réaliser				
Résultat définitif		3 752.99		4 676.92

Monsieur le Maire se retire pour le vote.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal valide le CFU du budget multiservices tel que résumé ci-dessus.

5) CFU - Budget lotissements

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique (CFU) relatif au budget lotissements pour l'exercice 2025 et invite l'assemblée à délibérer pour son approbation.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération exercice 2025	82 810.22	245 766.26	0	67 721.32
Résultat de l'exercice de 2025		162 956.04		67 721.32
Résultats reportés de 2024		92 837.34	239 078.12	
Résultat de clôture de 2025		255 793.38	171 356.80	
Restes à réaliser				
Résultat définitif		255 793.38	171 356.80	

Monsieur le Maire se retire pour le vote.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal valide le CFU du budget lotissements tel que résumé ci-dessus.

6) Vote des taxes

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder au vote des taux des taxes directes locales pour l'exercice 2026, tels que figurant dans l'état de notification n° 1259.

Pour l'année 2026, il convient de fixer les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ainsi que de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'augmentation de 1,3 % des bases fiscales et rappelle que le budget primitif a été voté à l'équilibre en reprenant les produits de l'année 2025.

En conséquence, il propose de ne pas modifier les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide les taux exposés ci-dessous :

	2025	2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	34,84 %	34,84 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	91,31 %	91,31 %
Taxe d'habitation (TH)	12,74 %	12,74 %

7) Décision modificative - Budget principal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, lors du vote du budget, l'opération relative à la rénovation de la mairie prévoyait strictement les crédits nécessaires au paiement des dernières factures.

Toutefois, une facture du bureau de contrôle Bureau Veritas n'avait pas été anticipée et une autre est en attente.

Monsieur le Maire indique également que, lors du vote de la reprise anticipée des résultats, un écart de 0,13 € a été constaté entre les montants inscrits et ceux issus du Compte Financier Unique, en raison d'une régularisation comptable.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de procéder à la décision modificative suivante, permettant à la fois :

- De régulariser l'écart constaté dans la reprise anticipée des résultats ;
- Et d'inscrire les crédits nécessaires au paiement des factures du bureau de contrôle.

CHASTEL NOUVEL

Exercice : 2026

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
08/04/2026	60632	Fournitures de petit équipement	-0,13	08/04/2026	002	Résultat de fonctionnement reporté	-0,13
Total Dépenses			-0,13	Total Recettes			-0,13

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
08/04/2026	2313-127	Constructions	5 000,00				
08/04/2026	2313-132	Constructions	-5 000,00				
Total Dépenses			0,00	Total Recettes			0,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide les décisions modificatives présentées.

8) Validation du Programme Voirie 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, comme chaque année, la commune a été sollicitée par Lozère Ingénierie dans le cadre de l'élaboration du programme voirie.

Il précise que ce programme est établi en coordination avec Lozère Ingénierie et le SDEE de la Lozère, lequel accompagne les collectivités pour la réparation, l'entretien et la création des voiries communales. Lozère Ingénierie réalise des estimatifs pour chacune des communes participantes, puis le SDEE de la Lozère procède à la passation d'un marché pour l'ensemble des projets.

Monsieur le Maire indique qu'un devis a été sollicité pour la réfection de la voirie du hameau d'Aspre, laquelle nécessite une reprise, notamment en raison d'infiltrations constatées chez les riverains lors d'épisodes de fortes pluies.

Le montant estimatif des travaux, honoraires compris, s'élève à 43 582,04 € TTC.

Monsieur le Maire précise que les nouvelles modalités d'attribution des subventions du Département permettent de prétendre à une aide pouvant atteindre 50 % du montant hors taxes des travaux, dans la limite de 17 960 €.

Il propose en conséquence au Conseil municipal de valider le projet présenté et de solliciter une subvention auprès du Département à hauteur de 50 % du montant hors taxes des travaux, soit la somme de 17 090 €.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le projet et le plan de financement présenté pour le programme voirie 2026.

9) Validation du projet et du plan de financement de la place

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé, lors de la précédente mandature, que l'aménagement du parking et de la place de la mairie serait réalisé dans un second temps après la rénovation du bâtiment de la mairie.

Suite à l'achèvement des travaux de rénovation, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider le principe de réalisation des travaux d'aménagement du parking et de la place de la mairie.

Il indique avoir sollicité un devis auprès de la société SLE, dont le montant total s'élève à 99 766,00 € HT, soit 119 719,20 € TTC.

Les travaux envisagés comprennent la réfection du parking, la mise en cohérence de la place avec le bâtiment de la mairie, la création de gradins, la réfection de la fontaine.

Monsieur le Maire présente le projet à l'assemblée.

Il informe également le Conseil municipal qu'il a pris contact avec la Région pour connaître les possibilités de financement de ce projet. La Région ne prendra pas en compte les travaux relatifs à la voirie et au parking, mais pourra subventionner les travaux d'aménagement de la place.

Cette subvention pourrait être attribuée à hauteur de 30 % du montant hors taxes des travaux éligibles, dans la limite de 19 400 €.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De valider les devis transmis par la société SLE :
 - Devis voirie/parking : 31 244 € HT, soit 37 492,80 € TTC

- Devis aménagement de la place : 68 522 € HT, soit 82 226,40 € TTC
- D'approuver le plan de financement pour le devis d'aménagement de la place tel que présenté dans le tableau ci-dessous ;

Financier	Montants HT
Région	19 400.00€
Autofinancement	49 122.00€

- De l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la Région.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le projet ainsi que le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention régionale.

10) Validation du devis du CDG pour une mission d'archivage

Monsieur le Maire rappelle qu'un devis avait été établi l'année dernière pour la réalisation d'une mission d'archivage.

Cette mission comprend le tri des documents, l'élimination des archives conformément à la réglementation, le classement ainsi que la réalisation d'un inventaire. Le travail avait été estimé à 18 jours, pour un montant total de 5 400 €.

Monsieur le Maire indique qu'en raison de la complexité réglementaire liée au tri des archives et de la rénovation du local, il apparaît opportun de valider cette mission.

Il informe également le Conseil municipal que la dépense a été prévue lors de l'élaboration du budget et précise que ce projet pourrait bénéficier d'une aide du Département.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De valider le projet de mission d'archivage ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, à hauteur de 50 % du montant total.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le devis du CDG pour la mission d'archivage et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département.

11) Désignation du correspondant défense

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de désigner un correspondant défense titulaire ainsi qu'un suppléant.

Il sollicite les candidatures des membres du Conseil municipal.

Monsieur ALIBERT Lucien se porte candidat au poste de correspondant défense titulaire et Monsieur DELOR Francis au poste de suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ces candidatures et désigne :

- Monsieur ALIBERT Lucien en qualité de correspondant défense titulaire ;
- Monsieur DELOR Francis en qualité de correspondant défense suppléant.

SUJETS ABORDÉS

Pompe à chaleur de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le système de chauffage de l'école est tombé en panne durant le week-end des 21 et 22 mars 2026.

Les agents techniques sont intervenus dès le lundi afin de remettre temporairement le chauffage en fonctionnement et ont installé des radiateurs soufflants, permettant d'assurer des conditions d'accueil satisfaisantes pour les élèves.

La société Bastien Méjean Plomberie Chauffage est également intervenue rapidement afin de résoudre le problème.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Sylvain Causse, qui a mis en service les radiateurs soufflants le mardi 24 mars à 5 h 30 afin de chauffer les salles de classe et de permettre l'accueil des élèves dans de bonnes conditions.

Un devis de l'entreprise Bastien Méjean Plomberie Chauffage est en attente pour la réalisation d'un entretien général de l'installation durant les vacances scolaires d'été.

Point école

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs agents de l'école publique ont été absents ces dernières semaines pour raisons de santé.

Afin d'assurer la continuité du service, la commune a sollicité le Centre de Gestion pour procéder aux remplacements nécessaires et a adapté temporairement l'organisation du personnel.

Monsieur le Maire souligne l'implication des agents communaux et des élus mobilisés pour assurer le bon fonctionnement de l'école durant cette période, malgré les délais parfois nécessaires à la mise à disposition des remplaçants et remercie Claudette Bonnal, Françoise Blanc, Anaïs Méjean-Ruis, Francis Delor et Lucien Alibert pour avoir contribué à la continuité du service.

Réunion carte scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la direction de l'école publique L'Écoline a sollicité l'ouverture d'une cinquième classe ainsi que le soutien de la collectivité dans cette démarche, au regard de l'évolution des effectifs.

Il informe le Conseil qu'une réunion relative à la carte scolaire s'est tenue le 30 mars 2026 à l'initiative du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de la Lozère. Cette réunion a permis d'évoquer les perspectives d'évolution des effectifs dans les écoles et collèges du département, les critères pris en compte dans l'élaboration de la carte scolaire ainsi que les enjeux liés au maintien d'un maillage territorial cohérent et à la qualité des conditions d'enseignement.

À la suite de cette réunion, Monsieur le Maire indique avoir adressé un courrier au DASEN afin de solliciter l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école L'Écoline, dans le but d'améliorer les conditions d'accueil, de réduire les effectifs par classe et de favoriser un meilleur suivi pédagogique des élèves.

Enfin, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu en mairie, le 3 avril 2026, Madame TAPHANEL Émilie, adjointe au DASEN, afin d'échanger sur ce dossier. Celle-ci a indiqué avoir pleinement connaissance de la situation de l'école du Chastel-Nouvel. Toutefois, au regard des effectifs actuellement prévus pour la prochaine rentrée et malgré une hausse attendue ainsi qu'une stabilité envisagée dans les années à venir, le nombre d'élèves ne permet pas, à ce stade, de justifier l'ouverture d'une cinquième classe.

Elle a néanmoins indiqué rester attentive à l'évolution démographique et scolaire de la commune.

Travaux en régie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs travaux ont été réalisés en régie par les agents communaux, notamment :

- Reprise de la barrière à Coulagnet ;
- Remise en état de la fontaine de la Fagette (nettoyage, création d'un regard et reprise de la grille) ;
- Entretien du terrain de football (sablage et rehaussement au niveau des cages) ;
- Entretien des espaces verts (tonte et entretien des massifs) ;
- Réparation des WC publics, devenus hors d'usage à la suite du gel et de la détérioration des canalisations ;
- Balayage des rues ;
- Nettoyage des réservoirs.

Des photographies des différentes réalisations sont présentées aux membres du Conseil municipal.

Conseil communautaire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le conseil communautaire d'installation s'est tenu le 7 avril 2026.

Il indique que les membres désignés sont les suivants :

- Président : M. SAINT-LÉGER Francis ;
- 1er vice-président : M. ROL Sébastien ;
- 2e vice-président : M. ROLAND Claude ;
- 3e vice-président : M. PASCON Christian.

Un prochain conseil communautaire se tiendra le jeudi 23 avril afin de procéder au vote du budget dans les délais réglementaires.

Information sur la fin du réseau cuivre

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la collectivité a été destinataire d'un courrier rappelant les principales échéances relatives à l'arrêt progressif des réseaux historiques de télécommunications.

Les dates à retenir sont les suivantes :

- Septembre 2026 : arrêt du réseau mobile 2G ;
- Fin 2028 : arrêt du réseau mobile 3G ;
- Début 2029 : arrêt du réseau cuivre.

Les usagers n'ayant pas encore basculé vers la fibre seront contactés par Orange avant cette échéance afin d'anticiper cette transition.

Courrier adressé au lycée Chaptal relatif à la restauration scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, comme évoqué lors du précédent conseil municipal et à la demande des parents d'élèves de l'école publique L'Écoline, un courrier a été adressé au lycée Chaptal concernant le fonctionnement du service de restauration scolaire.

Ce courrier vise notamment à signaler plusieurs points d'attention soulevés par les familles :

- Un manque de lisibilité des menus communiqués, plusieurs propositions étant diffusées sans précision sur les plats effectivement servis ;
- Des interrogations concernant la conformité de certains produits proposés, notamment les charcuteries et les fromages au lait cru, au regard des recommandations sanitaires applicables aux jeunes enfants ;
- Une fréquence jugée importante des desserts sucrés, au détriment de l'équilibre alimentaire.

Une meilleure information sur les repas effectivement servis a ainsi été demandée afin

de permettre aux parents d'adapter, si nécessaire, l'alimentation des enfants à domicile.

Une réponse du lycée Chaptal a été reçue le 17 avril 2026 et présentée au Conseil municipal.

Dans ce courrier, l'établissement indique que les menus destinés aux élèves de l'école sont désormais identifiés en rouge afin d'en améliorer la lisibilité. Il précise également que les produits de charcuterie sont proposés de manière limitée, que les fromages servis ne sont pas des produits au lait cru mais des produits issus de la filière biologique, et qu'un effort sera réalisé afin d'augmenter la part des fruits dans les desserts proposés.

QUESTIONS DIVERSES

Conseil des jeunes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, lors de la campagne électorale, le manque d'activités destinées aux jeunes du Chastel-Nouvel avait été identifié comme une préoccupation importante. Afin d'y répondre, il avait été demandé à la commission Vie associative de réfléchir à la mise en place d'un Conseil municipal des jeunes.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MASSA Sébastien afin de faire un point sur l'avancement du projet.

Monsieur MASSA indique que la commission étudie actuellement sa faisabilité et travaille notamment sur plusieurs aspects : la tranche d'âge concernée, le nombre de participants, les modalités d'encadrement, les projets susceptibles d'être portés par les jeunes ainsi que les moyens budgétaires à prévoir.

La création d'une charte a également été évoquée afin de définir les engagements de chacun. Les réflexions relatives aux modalités de recrutement et de participation des jeunes sont toujours en cours.

Membre pour la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a reçu un courrier relatif au renouvellement de la commission de contrôle de la régularité des listes électorales.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, il convient de désigner parmi les membres du Conseil municipal un titulaire et un suppléant prêts à participer aux travaux de cette commission.

Monsieur le Maire rappelle que cette commission a pour mission de vérifier la régularité des inscriptions sur les listes électorales et de garantir le bon déroulement des opérations électorales. Elle est composée d'un représentant du Conseil municipal,

d'un représentant de l'administration et d'un représentant du tribunal judiciaire, chacun disposant d'un titulaire et d'un suppléant.

Après discussion, Madame DELHOUSTAL Flora est désignée titulaire et Madame BLANC Françoise suppléante au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Communication des coordonnées aux administrations et partenaires

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, suite au renouvellement du Conseil municipal, la commune reçoit régulièrement des demandes de communication des coordonnées des élus et des membres des différentes commissions.

Il précise que certaines demandes, notamment celles émanant de services de l'État, présentent un caractère obligatoire, tandis que d'autres relèvent d'une démarche facultative.

Monsieur le Maire invite donc les conseillers municipaux à se prononcer sur la communication de leurs coordonnées (adresse électronique et/ou numéro de téléphone).

Les élus présents donnent leur accord pour la communication de leurs coordonnées aux administrations, collectivités et partenaires à l'exclusion des organismes à vocation commerciale ou publicitaire.

AG MAM

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'assemblée générale de la MAM s'est tenue le 31 mars 2026.

À cette occasion, le bureau a été renouvelé et se compose désormais comme suit :

- Présidente : Mme Agnes DELOR
- Trésorière : Mme Anaïs AMALRIC
- Secrétaire : Mme Céline DELRIEU

Réunion - projet du Fort

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, lors du précédent mandat, un concours de maîtrise d'œuvre avait été organisé dans le cadre du projet de mise en valeur du centre ancien et du Fort, ainsi que pour la réfection des réseaux.

Le groupement composé d'A3 Paysage, d'AMAT Bureau d'Études et de Superlux avait été désigné lauréat du concours.

Monsieur le Maire présente le projet aux conseillers municipaux.

Il indique qu'une réunion s'est tenue le 3 avril 2026 en présence du groupement retenu, d'AB Ingénierie, qui avait accompagné la collectivité lors de la procédure de concours, ainsi que de Monsieur DELOR Francis et Monsieur ALIBERT Lucien.

Cette rencontre a permis de préciser certains points du projet et d'évoquer les adaptations susceptibles d'être apportées avant la phase opérationnelle.

Un rendu plus détaillé est attendu pour la fin de l'année 2026 afin de permettre le dépôt des demandes de subventions entre la fin de l'année 2026 et le début de l'année 2027.

Monsieur le Maire rappelle que le coût global du projet est actuellement estimé entre 1,2 et 1,5 million d'euros, la partie assainissement étant prise en charge par la Communauté de communes.

Écoles

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rencontré, avec Madame TEISSEDRE Murielle et Monsieur ALIBERT Lucien, les équipes éducatives de l'École et de La Farandole.

Ces échanges ont notamment porté sur l'aménagement de l'espace dédié à l'« école dehors ». Les deux établissements pratiquant cette forme d'apprentissage, il a été évoqué la possibilité d'aménager l'espace actuellement utilisé par l'école publique afin qu'il réponde aux besoins des deux écoles et puisse être partagé.

Madame TEISSEDRE Murielle, 1ère adjointe déléguée aux écoles a participé au carnaval organisé le 27 mars à la salle intergénérationnelle du Chastel-Nouvel

Monsieur le Maire indique également avoir participé, avec Madame TEISSEDRE Murielle, au spectacle de fin d'année organisé le 14 avril à la salle des fêtes de Monts-Randon.

Il remercie chaleureusement les équipes éducatives pour leur accueil ainsi que pour ces moments de convivialité et de partage.

Enfin, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'école privée La Farandole organise un vide-greniers le 13 juin prochain.

Rencontre avec Monsieur le Préfet

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a accompagné une délégation conduite par Monsieur le Préfet, composée notamment de Madame DELSOL Agnès, directrice de la Direction départementale des territoires, de Monsieur LARRECHE Stéphane, directeur adjoint de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, ainsi que de Monsieur VERLAGUET Antoine, président du syndicat de la race Limousine.

Cette visite, organisée le 10 avril 2026 au GAEC « La Belle Aventure », a permis d'aborder de nombreux sujets liés au monde agricole.

Les échanges ont porté sur différentes problématiques rencontrées par les exploitants agricoles et sur les enjeux auxquels le secteur est actuellement confronté.

Monsieur le Maire remercie Monsieur CAYROCHE Pierre, Monsieur FORESTIER Sylvain ainsi que l'ensemble des personnes présentes pour leur accueil et la présentation de l'exploitation.

Plantation de la latte

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de plantation de la latte, également appelée « arbre de Mai ».

Cette tradition, particulièrement présente dans les régions occitanes, consiste à ériger un tronc de pin ou de peuplier dont seules les branches sommitales sont conservées. Celui-ci est ensuite décoré de rubans, de fleurs, de drapeaux ou d'éléments symboliques selon les circonstances.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la plantation de la latte marquant les élections municipales est prévue le 23 mai 2026. Un apéritif offert par les élus sera proposé aux administrés à cette occasion.

Tour des commissions

La parole est donnée aux responsables des commissions pour faire un point sur l'avancement de leurs projets respectifs.

Commission Communication : La première réunion s'est tenue le 20 avril 2026. Les membres ont échangé sur les premières orientations et les contenus à intégrer dans le prochain bulletin municipal.

Commission Culture : La commission s'est réunie le 8 avril 2026.

Plusieurs pistes de réflexion ont été évoquées, notamment la création d'un marché hebdomadaire ou l'organisation d'une manifestation de type « fête des voisins ».

Une rencontre avec les différentes associations de la commune sera prochainement organisée afin de poursuivre ces réflexions.

Monsieur BERAL Alain prend la parole afin d'exprimer son étonnement quant à l'absence d'échanges relatifs à son projet musical.

Commission Travaux : La commission s'est réunie le 31 mars 2026.

La liste des travaux à prévoir a été revue et actualisée. De nombreux devis ont été sollicités et sont actuellement en attente de réception.

Les opérations seront ensuite étudiées et programmées en fonction de leur niveau de priorité.

Commission Décorations de fin d'année : Une réunion de la commission est prévue au cours du mois de mai.

Commission Bouffadou : L'assemblée générale de l'association a permis de mettre en lumière les actions de sauvegarde du patrimoine menées par l'association. Cette année, une veillée est envisagée et une exposition de photographies anciennes sera organisée à l'occasion de la fête du Chastel-Nouvel.

Commission PAH : Comme l'année précédente, un concert sera proposé à l'église du Chastel-Nouvel entre le 6 et le 8 août 2026.

Un second concert, organisé à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, sera également proposé par le Chœur Guillaume les 19 ou 20 septembre 2026.